

ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 30 juin 2025

Centre administratif Lionel-H.-Grisé
Service des ressources informatiques
Salle du conseil d'administration (siège social)
1216, rue Lionel-H.-Grisé
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4W4
450 441-2919 | csp.ca

Centre administratif 1220
Service des ressources matérielles
1220, rue Lionel-H.-Grisé
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4W4

Centre administratif Roberval
Direction générale et autres services
1740, rue Roberval
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3R3

ÉTATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

RAPPORT DE LA DIRECTION	3
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	4
SITUATION FINANCIÈRE	8
RÉSULTATS	9
EXCÉDENT ACCUMULÉ	10
VARIATION DE LA DETTE NETTE	11
FLUX DE TRÉSORERIE	12
NOTES COMPLÉMENTAIRES	13
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	33

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre de services scolaire des Patriotes pour l'exercice clos le 30 juin 2025 portant la signature électronique 1536934783 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre de services scolaire des Patriotes reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Raymond, Chabot, Grant, Thornton, auditeurs indépendants nommés par la direction ont procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Patriotes, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Raymond, Chabot, Grant, Thornton peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Nathalie McDuff

Nathalie McDuff,
Directrice générale intérimaire

Marie-Andrée Thibault

Marie-Andrée Thibault, CPA
Directrice du Service des ressources financières

Lieu : Saint-Bruno-de-Montarville Date : Le 14 octobre 2025



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
Centre de services scolaire des Patriotes

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après « le centre de services scolaire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2025 et l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé, l'état de la variation de sa dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du centre de services scolaire au 30 juin 2025 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le centre de services scolaire a comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et une subvention à recevoir du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) correspondante à l'état de la situation financière aux 30 juin 2025 et 2024. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne les montants comptabilisés et les informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et comme subvention à recevoir – obligations liées à la mise hors service d'immobilisations aux 30 juin 2025 et 2024, aux surplus accumulés au 1^{er} juillet 2024 et aux 30 juin 2025 et 2024, ainsi qu'aux revenus de subvention du MEQ de même qu'aux informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ou à d'autres postes des états financiers pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2025, comme nous l'avions fait pour les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2024, en raison des incidences

éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux. De plus, au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2025, le centre de services scolaire a comptabilisé prospectivement les incidences de la majoration du solde des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations afin d'y inclure la portion non récupérable des taxes à la consommation, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation n'ont pas été déterminées.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le centre de services scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du centre de services scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du centre de services scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le centre de services scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton, S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 14 octobre 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117472

SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin	2025	2024
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	20 581 427	\$ 27 556 481
Subvention de fonctionnement à recevoir	53 120 668	67 873 683
Subvention d'investissement à recevoir	393 568 236	448 572 343
Taxe scolaire à recevoir	1 285 196	1 063 819
Débiteurs (note 3)	5 787 322	13 652 211
Stocks destinés à la revente	48 320	31 165
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	474 391 169	558 749 702
PASSIFS		
Emprunts à court terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 4)	16 340 000	11 419 330
Créditeurs et frais courus (note 5)	82 926 889	112 056 672
Subventions d'investissement reportées (note 6)	749 908 805	710 084 198
Revenus perçus d'avance	696 104	3 082 817
Provision pour avantages sociaux futurs (note 7)	22 536 948	21 192 142
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 8)	278 311 770	346 364 643
Passif au titre des sites contaminés (note 9)	-	225 000
Autres passifs (note 10)	76 945 860	70 087 630
TOTAL DES PASSIFS	1 227 666 376	1 274 512 432
DETTE NETTE	(753 275 207)	(715 762 730)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 12)	796 896 948	757 297 091
Stocks de fournitures	592 870	955 204
Charges payées d'avance	55 190	717 057
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	797 545 008	758 969 352
EXCÉDENT ACCUMULÉ	44 269 801	\$ 43 206 622

POUR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Nathalie m'ouff
Marie-Dorothée Ribeau

Obligations contractuelles (note 14)
 Éventualités (note 15)

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS

Exercice clos le 30 juin	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ)	444 959 152 \$	454 340 040 \$	425 364 694 \$
Subvention d'investissement	4 203 920	3 616 781	3 195 549
Autres subventions et contributions	490 000	390 809	243 097
Taxe scolaire	44 296 991	44 384 139	43 421 322
Droits de scolarité et frais de scolarisation	505 000	425 113	471 130
Ventes de biens et services	33 767 455	35 062 587	32 528 536
Revenus divers	2 737 729	4 923 326	7 026 751
Amortissement des subventions d'investissement reportées	<u>30 815 238</u>	<u>30 485 759</u>	<u>25 189 763</u>
TOTAL DES REVENUS	<u>561 775 485</u>	<u>573 628 554</u>	<u>537 440 842</u>
CHARGES (note 16)			
Activités d'enseignement et de formation	256 579 363	252 643 361	217 125 194
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	144 885 591	146 471 937	123 149 550
Services d'appoint	62 426 230	63 954 164	58 172 870
Activités administratives	22 967 609	22 743 009	21 087 149
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	64 099 018	68 171 686	57 218 585
Activités connexes	10 981 560	19 079 568	45 207 290
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	377 202	1 344 807	1 590 823
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(1 843 157)</u>	<u>(554 789)</u>
TOTAL DES CHARGES	<u>562 316 573</u>	<u>572 565 375</u>	<u>522 996 672</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>(541 088) \$</u>	<u>1 063 179 \$</u>	<u>14 444 170 \$</u>

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT ACCUMULÉ

	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
Exercice clos le 30 juin			
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	43 206 622 \$	43 206 622 \$	28 762 452 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	<u>(541 088)</u>	<u>1 063 179</u>	<u>14 444 170</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>42 665 534</u></u> \$	<u><u>44 269 801</u></u> \$	<u><u>43 206 622</u></u> \$

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

VARIATION DE LA DETTE NETTE

	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
Exercice clos le 30 juin			
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(625 362 312) \$	(715 762 730) \$	(625 362 312) \$
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs	-	-	(51 954)
SOLDE REDRESSÉ	(625 362 312)	(715 762 730)	(625 414 266)
Excédent (déficit) de l'exercice	(541 088)	1 063 179	14 444 170
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(68 371 377)	(66 847 294)	(136 591 813)
Amortissement des immobilisations corporelles	31 746 000	33 281 712	26 620 812
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(1 843 156)	(554 789)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	36 670	-
Révision d'estimation des immobilisations corporelles	-	(4 227 789)	5 407 743
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(36 625 377)	(39 599 857)	(105 118 048)
Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	-	1 024 201	325 414
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(37 166 465)	(37 512 477)	(90 348 464)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(662 528 777) \$	(753 275 207) \$	(715 762 730) \$

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 30 juin	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice		
Éléments sans effet sur la trésorerie	1 063 179 \$	14 444 170 \$
Créances douteuses	319 431	51 921
Provision pour avantages sociaux futurs	1 344 807	1 590 823
Stocks et charges payées d'avance	1 024 201	325 414
Amortissement des subventions d'investissement reportées	(30 485 759)	(25 189 763)
Amortissement des frais reportés liés à la dette	159 897	213 607
Amortissement et réduction de valeur des immobilisations corporelles	33 281 712	26 620 812
Charge de désactualisation	2 990 598	3 195 548
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(1 843 157)	(554 789)
Autres éléments hors trésorerie – terrain reçu à titre gratuit	-	(2 546 000)
Autres éléments hors trésorerie – remboursement de dettes faisant l'objet d'une subvention effectué par un tiers au nom du CSS	(68 212 770)	(44 793 309)
Variation des actifs financiers et passifs liés au fonctionnement	(60 357 861)	(26 641 566)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(73 836 393)	(129 470 524)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	36 670	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	64 808 456	138 067 066
Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	(59 887 786)	(332 763 736)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
DIMINUTION DE L'ENCAISSE		
Encaisse au début de l'exercice	4 920 670	(194 696 670)
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE		
	(6 975 054)	(455 935)
	27 556 481	28 012 416
	20 581 427 \$	27 556 481 \$

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Statuts constitutifs et nature des activités

Le Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après le Centre de services scolaire) a été constitué le 1^{er} juillet 1998 en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* et en vertu du décret no 1014-97 du 13 août 1997. Le Centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique* au développement social, culturel et économique de sa région.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable et base de présentation

Les états financiers du Centre de services scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que le Centre de services scolaire ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNEST), les obligations liées à la mise hors services d'immobilisations, la provision des offres salariales gouvernementales et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Le Centres de services scolaire comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable des actifs et des passifs financiers.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Centre de service scolaire sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, contrairement aux exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui préconisent l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des frais d'émission des emprunts à long terme selon la méthode du taux d'intérêt effectif n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats des activités ou sur la situation financière du centre de service scolaire.

Le Centre de service scolaire détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers et toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Débiteurs et taxe scolaire à recevoir

Les débiteurs et la taxe scolaire à recevoir sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Passifs

Subvention d'investissement reportée

La subvention d'investissement reçue relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elle se rapporte, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance aux passifs de l'état de la situation financière

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice du Centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le Gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Provision pour avantages sociaux futurs

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la provision pour l'exercice est imputée aux charges.

Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée au montant encaissé au moment de l'émission, ajustée de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés à la dette sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est présenté en déduction de la dette correspondante.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation des sites contaminés sous la responsabilité du Centre de services scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisés à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont reconnus:

- la contamination dépasse une norme environnementale existante ou;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- il est possible de procéder à un estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables aux activités d'assainissement des sites contaminés. Le Centre de services scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour considérer le degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au cours des exercices ultérieurs. Le Centre de services scolaire est donc en mesure de constater une somme à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par le centre de services scolaire et est inscrit aux résultats dans l'exercice concerné.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées:

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui constraint le Centre de services scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation. L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle, comptabilisée dans les « Autres passifs » pour tenir compte de l'écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

Le passif est révisé annuellement à partir de la meilleure information disponible à la date des états financiers. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsque celle-ci résulte de l'écoulement du temps ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause lorsque celle-ci résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs non financiers

Étant donné leur nature, les actifs non financiers du Centre de services scolaire sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, incluant les coûts de mise hors service d'immobilisations, le cas échéant. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments - OMHS	25 à 40 ans ⁽¹⁾
Matériel et équipement	
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement de communication multimédia	5 ans
Autres équipements	10 ans
Autres	
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

(1) Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments bâtiments contenant de l'amiante, sont amortis sur une durée de 35 ans.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis. Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics sont également capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement et amorties selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les sommes reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de l'exercice dans lequel les terrains sont acquis.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter la baisse de valeur.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où le Centre de services scolaire bénéficie des services acquis.

Constatation des revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance.

Subventions et contributions reportées

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus perçus d'avance.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur, à la condition que le Centre de services scolaire s'attende à les percevoir. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Droits de scolarité, frais de scolarisation, ventes de biens et services et revenus divers

Les principales sources de revenus du Centre de services scolaire, autres que les subventions et la taxe scolaire, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et frais de scolarisation, Ventes de biens et services et Revenus divers. Les revenus sont constatés lorsque le Centre de services scolaire remplit (ou à mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur. Les revenus ne sont constatés que jusqu'à concurrence des avantages économiques futurs que le Centre de services scolaire s'attend à recevoir.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus perçus d'avance représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

Éventualités

Passifs éventuels

Les obligations découlant des poursuites et des litiges sont comptabilisées à titre de passif quand il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable peut être établie. S'il est impossible de déterminer la probabilité de l'évènement ou que l'évènement est probable, mais qu'une estimation raisonnable ne peut être établie, un passif éventuel est présenté en voie de notes aux états financiers.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. Débiteurs

	2025	2024
Comptes clients	3 775 638 \$	10 641 377 \$
Provision pour mauvaises créances	(672 911)	(475 973)
	<hr/>	<hr/>
Congés sabbatiques	3 102 727	10 165 404
Taxes à la consommation	146 937	146 937
Autres	1 816 761	2 552 042
	720 897	787 828
	<hr/>	<hr/>
	5 787 322 \$	13 652 211 \$

4. Emprunts à court terme faisant l'objet d'une promesses de subvention

Les marges de crédit et les acceptations bancaires sont autorisées mensuellement par le ministère de l'Éducation. Elles sont renouvelables périodiquement et garanties par le ministère de l'Éducation. Le Centre de services scolaire dispose de trois marges dont une pour les dépenses de fonctionnement, une pour les dépenses d'investissement et une pour les projets d'investissement sous la responsabilité de la Société Québécoise des Infrastructures. La marge de crédit de fonctionnement est faite auprès d'une institution financière tandis que celles pour les dépenses et les projets d'investissement sont avec le Fonds de financement. Une nouvelle entente de services bancaires d'un an a pris effet fin le 1er juillet 2025 et est renouvelable pour une période additionnelle d'un an à l'échéance.

Le crédit maximal autorisé au 30 juin 2025 est de 174 687 841 \$ (171 034 930 \$ au 30 juin 2024). Les marges de crédit portent intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 % au 30 juin 2024 et au 30 juin 2025.

5. Créditeurs et frais courus

	2025	2024
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	45 793 420 \$	66 802 765 \$
Fournisseurs	17 766 239	26 795 682
Retenues sur contrats	15 495 703	13 574 851
Taxes à la consommation à payer	-	480 082
Intérêts courus sur emprunt temporaire	29 280	39 136
Intérêts courus sur la dette à long terme	2 353 911	2 887 605
Congés sabbatiques	1 344 510	1 337 224
Dépôts de soumissions	143 826	139 327
	<hr/>	<hr/>
	82 926 889 \$	112 056 672 \$

6. Subventions d'investissement reportées

	2025	2024
Subventions d'investissement reportées qui découlent des règles budgétaires du MÉQ	734 827 837 \$	702 106 169 \$
Autres apports reportés affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne découlent pas des règles budgétaires	7 934 904	6 642 701
Subventions d'investissement reportées - financement OMHS	<u>7 146 064</u>	<u>1 335 328</u>
	<u>749 908 805 \$</u>	<u>710 084 198 \$</u>
Autres apports reportés affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne découlent pas des règles budgétaires:		
Solde au début de l'exercice	6 642 701 \$	6 867 674 \$
Apports de l'exercice	2 098 340	549 948
Amortissement de l'exercice	(806 137)	(774 921)
Solde à la fin de l'exercice	<u>7 934 904 \$</u>	<u>6 642 701 \$</u>

7. Provision pour avantages sociaux futurs

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le Centre de services scolaire disposait d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

	2025	2024
Congés de maladie	4 443 622 \$	4 343 431 \$
Vacances	12 335 888	11 361 557
Heures supplémentaires accumulées	635 495	625 665
Indemnités de départ	373 115	349 055
Assurance-traitement	394 702	553 512
Autres congés sociaux	654 729	528 824
Contributions de l'employeur sur avantages sociaux futurs	3 699 397	3 430 098
	<u>22 536 948</u>	<u>21 192 142 \$</u>

8. Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention

	2025	2024
Billets auprès du Fonds de financement remboursables annuellement pour le capital et semi-annuellement pour les intérêts, échéant entre 1 ^{er} septembre 2025 et 1 ^{er} novembre 2047 (1 ^{er} novembre 2024 et 1 ^{er} novembre 2047 au 30 juin 2024) et portant intérêt à des taux variant entre 2,338 % et 4,401 % (1,758 % et 4,401 % au 30 juin 2024).	279 647 914 \$	347 860 684 \$
Moins : Frais reportés liés aux dettes	<u>(1 336 144)</u>	<u>(1 496 041)</u>
	<u><u>278 311 770</u></u> \$	<u><u>346 364 643</u></u> \$

Les versements en capital et intérêts exigibles sur les billets auprès du Fonds de financement au cours des prochains exercices, sont les suivants:

	Capital	Intérêts
2025 - 2026	18 397 846 \$	8 230 137 \$
2026 - 2027	36 544 035	7 483 421
2027 - 2028	52 142 035	6 274 893
2028 - 2029	11 455 035	5 368 480
2029 - 2030	11 584 035	5 022 123
2030 - 2031 et suivants	<u>149 524 928</u>	<u>40 018 353</u>
	<u><u>279 647 914</u></u> \$	<u><u>72 397 407</u></u> \$

Les billets auprès du Fonds de financement sont sujets à une subvention et garantis par le ministère de l'Éducation.

9. Passif au titre des sites contaminés

Les contaminants ayant entraîné la constatation de passif au titre des sites contaminés sont des hydrocarbures aromatiques polycycliques, des métaux et métalloïdes ainsi que des paramètres intégrateurs (HP C10 - C50) résultant de l'usage du site par la Centre de services scolaire.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Pour considérer le degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour chaque site faisant partie du passif au titre des sites contaminés. Le site a été réhabilité en octobre 2024 et les coûts se sont élevés à 267 000 \$.

9. Passif au titre des sites contaminés (suite)

	2025	2024
Passif au titre des sites contaminés avant majoration	- \$	150 000 \$
Majoration	- \$	75 000
Recouvrements nets	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$
	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>225 000</u></u> \$

10. Autres passifs

	2025	2024
Fonds à destination spéciale	3 133 569 \$	3 052 898 \$
Provision pour passif éventuel	500 461	928 325
Provision pour régime rétrospectif de la CNESST	660 000	660 000
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations -		
Amiante (note 11)	72 372 702	65 356 124
Autres	279 128	90 283
	<u><u>76 945 860</u></u> \$	<u><u>70 087 630</u></u> \$

11. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les principales obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Centre de services scolaire concernent le désamiantage des bâtiments.

Le Centre de services scolaire ne détient aucun bâtiment patrimonial pour lequel une obligation liée à la mise hors service est présentée aux états financiers.

Au cours de l'exercice, les coûts estimés pour établir le solde des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ont été modifiés afin de les majorer de la portion non récupérable des taxes à la consommation. Conformément aux directives énoncées par le MEQ, cette modification est considérée comme une révision d'estimation comptable et est appliquée prospectivement. Cette modification a donné lieu à une augmentation de 7 345 894 \$ des obligations liées à la mise hors service des immobilisations au cours de l'exercice.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2025	2024
Solde au début	65 356 124 \$	70 472 718 \$
Redressement du solde au début	-	(2 904 400)
Obligations réglées (travaux réalisés)	(201 809)	-
Charge de désactualisation	2 990 598	3 195 549
Révision des estimations	4 227 789	(5 407 743)
Solde à la fin	<u><u>72 372 702</u></u> \$	<u><u>65 356 124</u></u> \$

11. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Principales hypothèses utilisées pour fins d'actualisation

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 36 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

Désamiantage

Taux d'actualisation, incluant l'inflation	4,73%
Période d'actualisation ⁽¹⁾	De 0 an à 61 ans
Taux d'inflation	2,00%

⁽¹⁾ La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2025 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 118 725 796 \$ (112 519 934 \$ redressé au 30 juin 2024).

La contribution financière relative aux obligations à la mise hors service été réduite de 7 016 578 \$ sans impact sur les résultats aux états financiers pour totaliser 72 372 701\$.

12. Immobilisations corporelles

Le détail des immobilisations corporelles est présenté en milliers de dollars								
	Terrains	Aménagements de terrains	Bâtiments	OMHS	Améliorations majeures aux bâtiments	Matériel et équipements	Autres	Total
Coût								
Solde au 30 juin 2024	31 698	29 249	655 639	16 975	303 445	43 192	5 415	1 085 613
Acquisitions	-	4 881	19 501	-	28 732	13 722	11	66 847
Dispositions et immobilisations entièrement amorties	-	-	-	5 769	-	(3 361)	-	2 408
Solde au 30 juin 2025	31 698	34 130	675 140	22 744	332 177	53 553	5 426	1 154 868
Amortissement cumulé								
Solde au 30 juin 2024	-	6 480	228 927	15 638	52 523	19 577	5 169	328 314
Amortissement	-	1 483	13 312	224	8 994	9 185	84	33 282
Immobilisations entièrement amorties	-	-	-	(265)	-	(3 361)	-	(3 626)
Solde au 30 juin 2025	-	7 963	242 239	15 597	61 517	25 401	5 253	357 970
Valeur comptable nette								
Solde au 30 juin 2024	31 698	22 769	426 712	1 337	250 922	23 615	246	757 299
Solde au 30 juin 2025	31 698	26 167	432 901	7 147	270 660	28 152	173	796 898

Le total des immobilisations corporelles inclut pour 36 053 871\$ (48 185 114\$ au 30 juin 2024) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 23 105 804 \$ (4 211 699 \$ au 30 juin 2024) pour des bâtiments, 1 815 127 \$ (3 215 8181 \$ au 30 juin 2024) pour des aménagements de terrains et 11 132 940 \$ (40 757 597 \$ au 30 juin 2024) pour des améliorations majeures aux bâtiments. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 27 348 610 \$ (34 337 709 \$ au 30 juin 2024) qui est inclus dans les créateurs et frais courus à payer. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

13. Flux de trésorerie

	2025	2024
Intérêts payés au cours de l'exercice	10 408 710 \$	14 238 287 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	1 736 329 \$	1 963 237 \$

14. Obligations et droits contractuels

Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles décrites ci-dessous.

Le Centre de services scolaire s'est engagé pour la prochaine année à la construction, rénovation et réfection de certains immeubles pour une somme totale de 63 220 377 \$ au 30 juin 2025 (63 610 568 \$ au 30 juin 2024).

Le Centre de services scolaire s'est engagé par contrat pour le transport scolaire pour une somme totale de 65 446 101 \$ au 30 juin 2025 (89 890 713 \$ au 30 juin 2024). Les paiements minimums exigibles au cours du prochain exercice sont de 24 529 079 \$.

Le Centre de services scolaire s'est engagé par contrat pour différents services, tels déneigement, entretien ménager, location de photocopieurs et autres. Le solde de ces engagements s'établit à 12 864 236 \$ au 30 juin 2025 (25 169 097 \$ au 30 juin 2024). Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces contrats, excluant les clauses d'indexation:

2025-2026	8 179 110 \$
2026-2027	4 315 424 \$
2027-2028	324 410 \$
2028-2029	22 646 \$
2029-2030	22 646 \$

Le Centre de services scolaire s'est engagé auprès de fournisseurs dans le cadre de contrats à exécution sur demande et de contrat à commandes pour un montant total de 5 819 763 \$ au 30 juin 2025 (5 602 506 \$ au 30 juin 2024). Les paiements pouvant être exigibles en vertu de ces contrats sont les suivants:

2025-2026	3 822 735 \$
2026-2027	1 471 726 \$
2027-2028	472 058 \$
2028-2029	53 244 \$

14. Obligations et droits contractuels (suite)

Une somme de 13 061 879 \$ est réservée pour les obligations découlant de certaines clauses de convention collective. Auparavant, seuls les engagements visant l'encadrement des stagiaires étaient présentés, soit 60 471 \$ au 30 juin 2025.

À l'exception des sommes découlant des obligations en lien avec les conventions collectives, les coûts des obligations contractuelles incluent les taxes de vente provinciales et fédérales nettes des ristournes.

Droits contractuels

Le Centre de services scolaire reçoit annuellement du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) des subventions pour le remboursement du capital et des intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention. Les subventions pour le remboursement des intérêts totalisent 72 397 407\$ sur une période de 23 ans et se détaillent comme suit:

2025-2026	8 230 137	\$
2026-2027	7 483 421	\$
2027-2028	6 274 893	\$
2028-2029	5 368 480	\$
2029-2030	5 022 123	\$
2030-2031 et suivantes	40 018 353	\$

15. Éventualités

Griefs

Au 30 juin 2025, les griefs en suspens contre le Centre de services scolaire se chiffrent à environ 3 000 000 \$ (1 226 687 \$ au 30 juin 2024). Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 500 461 \$ (928 325 \$ au 30 juin 2024) a été inscrite aux états financiers.

Autres réclamations

Au 30 juin 2025, d'autres réclamations sont en suspens par ou contre le Centre de services scolaire dont la valeur est indéterminable. La direction n'est pas en mesure, à la date des états financiers, d'évaluer l'issue de ces réclamations ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

16. Charges

	2025	2024
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION		
Éducation préscolaire	22 348 781	\$ 18 124 728
Enseignement primaire	117 089 778	\$ 101 645 681
Enseignement secondaire général	76 902 257	\$ 66 133 148
Formation professionnelle	7 598 141	\$ 6 975 071
Enseignement particulier	24 261 436	\$ 19 820 030
Formation des adultes	4 442 968	\$ 4 426 536
	<u>252 643 361</u>	<u>\$ 217 125 194</u>

16. Charges (suite)

	2025	2024
ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION		
Gestion des écoles et des centres	32 900 685	\$ 31 247 627
Moyens d'enseignement	8 385 515	\$ 7 222 574
Services complémentaires	62 120 788	\$ 40 697 105
Services pédagogiques et de formation d'appoint	25 925 009	\$ 27 689 926
Animation et développement pédagogiques	6 232 550	\$ 4 953 125
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	1 399 033	\$ 1 690 441
Activités sportives, culturelles et sociales	9 508 357	\$ 9 648 752
	<u>146 471 937</u>	<u>\$ 123 149 550</u>
SERVICES D'APPOINT		
Hébergement des élèves	69 100	\$ 74 500
Services alimentaires	72 806	\$ 64 124
Transport scolaire	28 579 184	\$ 28 248 387
Services de garde	35 233 074	\$ 29 785 859
	<u>63 954 164</u>	<u>\$ 58 172 870</u>
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES		
Conseil d'administration et comités	73 794	\$ 80 856
Gestion	18 028 958	\$ 16 328 344
Services corporatifs	4 529 440	\$ 4 549 249
Perfectionnement	110 817	\$ 128 700
	<u>22 743 009</u>	<u>\$ 21 087 149</u>
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES		
Entretien et amortissement des biens meubles	9 734 972	\$ 9 065 318
Conservation et amortissement des biens immeubles	35 654 953	\$ 28 591 833
Entretien ménager	12 157 365	\$ 10 334 937
Consommation énergétique	6 618 988	\$ 5 592 660
Location d'immeubles	421 910	\$ 308 035
Protection et sécurité	795 780	\$ 909 451
Dépenses d'investissement non capitalisables	2 787 718	\$ 2 416 351
	<u>68 171 686</u>	<u>\$ 57 218 585</u>

16. Charges (suite)

ACTIVITÉS CONNEXES

	2025	2024
Intérêts sur la dette à long terme	8 889 594 \$	10 617 596 \$
Autres frais de financement	1 145 318	3 443 428
Projets spéciaux	1 010 509	1 004 805
Rétroactivité	6 356 291	28 664 314
Droits de scolarité et ententes	35 148	138 396
Sécurité d'emploi	16 369	6 064
Variation des provisions	319 431	51 921
Prêts de services	<u>1 306 908</u>	<u>1 280 766</u>
	<u>19 079 568 \$</u>	<u>45 207 290 \$</u>

17. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis soit à son contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives du Centre de services scolaire. Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et le directeur général du Centre de services scolaire.

Le Centre de services scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier ministériel TRAFICS.

18. Gestion des risques et risques financiers

Le Centre des services scolaire est exposé à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2025.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

18. Gestion des risques et risques financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit du Centre de services scolaire sont principalement attribuables à la taxe scolaire à recevoir et à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de la taxe scolaire à recevoir et de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements et que ceux-ci jouissent d'une excellente réputation sur les marchés financiers.

La valeur comptable des principaux actifs financiers du Centre de services scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

La chronologie des actifs financiers, déduction faite de la provision pour créances douteuses au 30 juin 2025, se détaille comme suit :

		2025
ÂGE DES DÉBITEURS		
Moins de 30 jours		2 083 142 \$
De 30 jours à moins de 90 jours		922 612
De 90 jours à moins de 12 mois		373 622
12 mois et plus		<u>1 051 323</u>
Sous-total		4 430 699
Moins: Provision pour mauvaises créances		672 911
Total		<u>3 757 788</u> \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard de ses emprunts temporaires, ses créiteurs et frais à payer (à l'exception des déductions à la source, de certaines charges sociales et des congés sabbatiques), la provision pour avantages sociaux et ses dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention. Afin de gérer son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

30 juin 2025	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Emprunt temporaire	16 340 000					16 340 000
Salaires courus à payer	26 227 858					26 227 858
Fournisseurs	5 549 181					5 549 181
Comptes à payer et retenues sur contrat	12 216 445	15 467 485	28 830			27 712 760
Dépôts de soumissions	143 826					143 826
Dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention	18 397 846	100 141 104	11 584 035	149 524 929		279 647 914
Provision pour avantages sociaux	14 026 817				4 810 735	18 837 552
Total	92 901 973	115 608 589	11 612 865	149 524 929	4 810 735	374 459 091

18. Gestion des risques et risques financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. La dette à long terme porte intérêt à taux fixe, tandis que les emprunts à court terme portent intérêt à taux variable. Puisque les intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention et les emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention sont pris en charge par le MEQ, le centre de services scolaire estime que ces emprunts ne l'exposent pas de manière importante au risque de taux d'intérêt.

Le Centre de services scolaire n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 30 juin

	2025	2024
Charges par nature		
Rémunération		
Personnel cadre et administrateurs	31 168 642 \$	26 109 938 \$
Personnel enseignant et personnel de suppléance	245 375 890	229 345 822
Personnel professionnel	25 745 012	22 400 158
Personnel de soutien	96 884 876	83 013 698
Variation des avantages sociaux futurs	1 344 807	1 590 823
Contributions de l'employeur	<u>52 983 215</u>	<u>45 818 256</u>
	<u>453 502 442</u>	<u>408 278 695</u>
Frais de déplacement	780 517	890 586
Fournitures et matériel	15 413 779	14 566 634
Services, honoraires et contrats	56 540 401	54 502 316
Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	34 120 178	27 347 129
Autres charges	14 051 215	17 966 101
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	<u>(1 843 157)</u>	<u>(554 789)</u>
	<u>119 062 933</u>	<u>114 717 977</u>
TOTAL DES CHARGES	<u>572 565 375 \$</u>	<u>522 996 672 \$</u>